

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,

La section UDC de Pully a pris connaissance avec satisfaction du Communiqué de presse de la Municipalité, concernant son soutien à l'initiative *SOS Communes*.

En effet, s'agissant de la facture sociale, il apparaît que la répartition des charges prive notre commune de toute autonomie budgétaire, comme c'est d'ailleurs également le cas des cinq autres communes impliquées dans le recours au Tribunal cantonal.

On peut rappeler que la Constitution vaudoise garantit l'autonomie communale, tout en exigeant de l'État qu'il veille à la cohésion cantonale. Or son intransigeance actuelle en matière de péréquation conduit de toute évidence à l'effet inverse.

Dans ces conditions, la section UDC de Pully soutient sans réserve l'engagement politique de la Municipalité en faveur de l'initiative *SOS Communes*.

Merci
Lena Lio
17.11.2020